

MESSAGES IMPORTANTS

CONTRAT-CADRE BENEFICIAIRE 2009
EuropeAid/127054/C/SER/multi

PORTEE

Les messages importants contiennent:

1) le rappel de dispositions contractuelles contraignantes

ex. : délai de notification des résultats de l'évaluation des offres

2) des règles de procédure

ex. : gestion des dérogations

3) des recommandations dans l'intérêt des utilisateurs et des contractants-cadre

ex. : modalités d'envoi des commentaires.

La date indiquée est la date de mise en ligne et non la date de début de validité du message.

Attention

La plus récente version des Guidelines intègre les messages qui ont été enlevés du document présent lequel intègre seulement les nouveaux messages.

8	Avenants	Les articles 126(1)(e) et 242(1)(c) MODEX stipulent que le montant cumulé des prestations complémentaires engagées via un avenant contractuel, ne peut pas dépasser 50% de la valeur du marché initial. Les Guidelines confirment que ce seuil s'applique également aux Contrats spécifiques conclus dans les CC BENEf 2009, COM 2007 et COM 2011.	21/10/2011
7	Taxes	Les TdRs spécifiques doivent fournir l'information nécessaire concernant l'exonération des taxes ou bien indiquer qu'aucun accord d'exonération des taxes n'existe, et dans ce cas les taxes sont des montants éligibles.	12/10/2011
6	Catégorie des experts	Il est indispensable que les Termes de Référence Spécifiques indiquent le nombre d'homme-jours par catégorie d'experts, (voir les TdRs globaux, 8.1). Il n'est pas autorisé de laisser la firme définir l'allocation des jours entre les catégories.	12/10/2011
5	Validité des offres	Vu que la validité des offres est limitée à 14 jours, le pouvoir adjudicateur peut demander à étendre cette validité. Aucun contractant qui refuse d'étendre la validité de son offre ne peut être éliminé. Si au moins un contractant refuse l'extension, la demande doit être relancée (avec le même numéro CRIS) auprès des mêmes contractants mais la période pour soumettre l'offre peut être raccourcie (par ex. 10 ou 12 jours au lieu de 14).	12/10/2011
4	Extension BENEf 2009	Les nouveaux tableaux des prix seront disponibles sur le site internet pour le BENEf 2009 sous le point 3.1 dès que les documents contractuels contresignés par les Contractants seront reçus. Ces nouveaux prix s'appliqueront pour les Demandes lancées après le 15/09/2011. Entre temps, dans le but de vous permettre de calculer correctement le budget pour des actions lancées après cette date, veuillez noter que les prix augmentent approximativement de 4.5 %.	30/08/2011
3	Lot Conférence Prix forfaitaires	Le prix forfaitaire maximum pour une catégorie donnée B-C-D, s'applique à chacun des services demandés sous la catégorie donnée. Par exemple si le prix forfaitaire est de 600 euros pour la cat. D, ce maximum s'appliquera au service sous D1, D2, D3 etc.	18/07/2011
2	Feuilles de présence	Pour un contrat spécifique de type prix forfaitaire, ni le Bénéficiaire ni le pouvoir adjudicateur suit la présence des experts: ils	24/06/2011

		doivent refuser d'approuver les feuilles de présence et les Contractants (ou les experts) sont invités à ne pas demander de tels signatures/accords.	
1	Obligation de confidentialité	Dans le souci de respect de la clause de confidentialité (article 7.4 des Conditions générales) il n'est pas autorisé de publier sur internet ou tout autre support ni les Termes de référence spécifiques ni aucun résultat d'un Contrat spécifique. Dans le but d'identifier des experts, il est cependant autorisé de publier des données de base telles que le profil ou les compétences requises, le lieu et la date pour une mission donnée.	07/06/2011